



Mise en œuvre

publié le 29/06/2010 - mis à jour le 07/10/2015

Sommaire :

- Mise en œuvre du Règlement Intérieur

● Mise en œuvre du Règlement Intérieur

Le présent règlement intérieur entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'Administration soit le 4 mai 2010 et après diffusion aux élèves et aux responsables légaux.

Il fait l'objet d'un commentaire par l'enseignant responsable de l'accueil de la classe le jour de la rentrée scolaire.

<http://www.phpmyvisites.net/>



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.